



News Release

Communiqué

N° 294

Le 20 décembre 1991

M. WILSON RÉSUME LES DÉVELOPPEMENTS AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DU GATT

Le cabinet de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a publié aujourd'hui le texte (ci-joint) de la lettre que M. Wilson a envoyée plus tôt cette semaine à environ un millier de sociétés canadiennes. Il les informe des développements aux Négociations commerciales multilatérales (NCM) menées sous l'égide du GATT. Des lettres similaires ont aussi été envoyées aux principales organisations syndicales et commerciales canadiennes, aux députés et aux sénateurs.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

JAN 2 1992

Minister of Industry,
Science and Technology and
Minister for International Trade



Ministre de l'Industrie, des
Sciences et de la Technologie et
ministre du Commerce extérieur

Le 18 décembre 1991

Monsieur/Madame,

La présente concerne l'état des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round et l'importance qu'attache le Canada au succès de ces négociations. L'obtention d'un ensemble substantiel et équilibré de résultats à l'issue de ces discussions difficiles et complexes améliorera l'environnement commercial et financier mondial, tout en donnant de meilleures possibilités de croissance économique au Canada et à l'étranger. Je vous incite donc, dans les prochains jours, à parler à vos collègues, à vos employés et aux membres de votre collectivité pour les aider à comprendre l'importance de ces négociations pour notre avenir économique.

Le Canada est une nation commerçante dont la prospérité dépend d'un meilleur accès aux marchés du monde pour ses exportations de produits agricoles, de produits provenant de ressources naturelles, d'équipements de haute technologie et de services. Nous avons aussi besoin de règles internationales meilleures et plus équitables dans des domaines comme les subventions, les services, la propriété intellectuelle et le règlement des différends.

.../2

L'Uruguay Round en est maintenant à l'étape cruciale. D'ici la fin de la semaine, nous devrions voir émerger des projets d'accords dans tous les domaines des négociations -- agriculture, accès aux marchés (droits de douane et barrières non tarifaires), textiles et vêtements, règles commerciales, propriété intellectuelle, services, règlement des différends et réforme institutionnelle. Il devrait être possible de compléter l'ensemble final des résultats issus de l'Uruguay Round et de finaliser l'équilibrage des avantages et des concessions réciproques au début de 1992.

En ce qui concerne l'agriculture, nous avons la possibilité d'instaurer un environnement commercial plus équitable et plus prévisible pour notre secteur agricole à vocation exportatrice, tout comme pour celui qui est axé sur le marché intérieur. Pour ces deux secteurs agricoles, le statu quo n'est pas acceptable. Le commerce des produits agricoles sera amélioré par une réduction substantielle des subventions à l'exportation qui, fournies par les États-Unis et la Communauté européenne (CE), ont causé passablement de dommages à nos agriculteurs. Il sera aussi amélioré par de nouvelles règles commerciales qui intégreront pleinement l'agriculture au système du GATT et qui élimineront ainsi les iniquités créées par le fait que, depuis près de 40 ans, les États-Unis et la CE appliquent leurs politiques agricoles sans se soucier des règles du GATT. Nous croyons pouvoir obtenir ces avantages tout en nous gardant la possibilité de maintenir nos propres systèmes de gestion des approvisionnements.

En ce qui concerne les droits de douane et les barrières non tarifaires qui sont appliqués aux produits de ressources et aux articles manufacturés, on voit émerger un important ensemble de mesures de libéralisation commerciale impliquant les pays de l'Europe, de la bordure du Pacifique et de l'Amérique latine. Ces mesures devraient aussi permettre à nos producteurs de renforcer les gains de compétitivité que leur procure le libre accès au marché américain en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. La teneur exacte des résultats sur l'accès aux marchés ne sera pas connue avant la toute fin de l'Uruguay Round, au début de la nouvelle année, mais on peut s'attendre à ce que les droits de douane soient globalement réduits du tiers. Il y a aussi certaines possibilités de réductions plus importantes, dont l'élimination complète des droits de douane applicables à une large gamme de produits.. Nous prévoyons que les résultats sur l'accès aux marchés permettront aussi aux nouveaux pays industriels d'accepter des obligations substantiellement équivalentes en ce qui concerne l'ouverture des marchés et la réglementation des mesures non tarifaires. Un effort important est aussi déployé parallèlement pour libéraliser les principaux marchés publics sous le régime du Code du GATT.

Dans les négociations sur les textiles et les vêtements, nous tentons d'intégrer efficacement cet important secteur au système du GATT. Cela se fera par l'élimination progressive et équitable du réseau complexe d'accords bilatéraux de restriction des exportations qui a été mis en place entre les pays exportateurs et importateurs. L'actuel Arrangement multifibres vient à échéance à la fin de 1992, mais nous pensons que l'entente issue de l'Uruguay Round prévoira une période de transition internationale pouvant durer jusqu'à dix ans.

Les projets d'accords sur les règles commerciales qui devraient émerger cette semaine des entretiens de Genève contiendront probablement les éléments de ce qui pourrait effectivement être une réforme et une adaptation systématiques de l'Accord général pour ce qui concerne les pratiques commerciales loyales et déloyales. Les nouveaux accords multilatéraux sur les subventions, sur les mesures compensatoires et sur les pratiques antidumping auront une importance toute particulière pour le Canada. Par exemple, notre objectif pour les subventions et mesures compensatoires sera de mieux définir les subventions qui faussent les échanges et d'établir des critères pour exempter le développement régional et la recherche-développement de l'imposition de droits compensateurs.

En ce qui concerne les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les textes des accords devraient contenir un ensemble complet de nouvelles règles. Ces règles renforceront le niveau de protection des normes internationales pour ce qui est des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce, des appellations d'origine et des autres droits de propriété intellectuelle. En outre, elles élimineront divers aspects discriminatoires des mesures coercitives prises sur les marchés intérieurs et aux frontières, ainsi que les mesures unilatérales de restriction du commerce auxquelles font face les exportateurs canadiens.

Quant au commerce international des services, secteur d'activité économique qui croît fortement au Canada et à l'étranger, nous nous attendons à ce que l'arrangement global de Genève comprenne un nouvel ensemble de règles internationales sous forme d'Accord général sur le commerce des services, équivalent de l'Accord général pour le commerce des marchandises. Cet ensemble de règles fondamentales visera à faire en sorte que les régimes commerciaux soient ouverts, transparents et non discriminatoires dans le monde

entier. Il sera probablement complété par certains accords sectoriels concernant les services financiers, les télécommunications et le mouvement temporaire des fournisseurs de services. Les négociations visant des engagements initiaux en faveur de l'accès aux marchés dans le domaine des services, auxquelles participent quelque 40 pays, ne devraient être menées à bien qu'au début de 1992 avec l'achèvement de l'Uruguay Round.

Le groupe de négociation sur le règlement des différends et les questions institutionnelles devrait déposer des projets de textes particulièrement importants pour le Canada. En ce qui concerne le règlement des différends, un système complet, multilatéral et intégré de règlement des différends commerciaux relatifs aux produits, aux services et à la propriété intellectuelle est en voie d'élaboration. Il s'agit de s'entendre sur des procédures automatiques pour les travaux des groupes spéciaux du GATT, de mettre sur pied un mécanisme d'examen en appel et de s'engager à agir dans le contexte du système commercial multilatéral, c'est-à-dire à limiter le recours aux mesures unilatérales.

Enfin, le projet de création d'une Organisation multilatérale du commerce (OMC) devrait témoigner de l'ampleur des efforts de réforme et de libéralisation du commerce qui sont actuellement menés. Il s'agit d'une importante initiative prise par le Canada à l'Uruguay Round, en vue de renforcer le cadre multilatéral pour les relations commerciales. L'OMC assurerait l'exécution efficace de tous les accords issus de l'Uruguay Round, l'administration des nouveaux mécanismes intégrés de règlement des différends touchant les marchandises, les services et la propriété intellectuelle, ainsi que la tenue d'examens, à intervalles réguliers, des politiques commerciales nationales. L'OMC tiendrait lieu enfin de forum pour la poursuite d'autres négociations commerciales multilatérales.

Le Canada et ses partenaires commerciaux devront prendre d'importantes et difficiles décisions dans les prochaines semaines pour s'assurer que l'arrangement global final est substantiel et équilibré. Nous avons mené jusqu'ici ces importants pourparlers commerciaux en consultation étroite avec le secteur privé et les provinces. Toutefois, des incertitudes majeures sur le plan international continuent de faire obstacle à la conclusion de cet accord commercial qui pourrait être un événement historique. Rien n'est encore assuré. La croissance et la prospérité futures du Canada dépendent de l'amélioration de la compétitivité de notre pays, d'une plus grande ouverture des marchés mondiaux et de l'établissement de règles commerciales plus justes, objectifs que la conclusion de l'Uruguay Round nous aidera à atteindre.

Je crois que ces importants résultats donneront un meilleur environnement commercial et financier international ainsi que de meilleures possibilités de croissance au Canada et à l'étranger. Ils nous aideront à réduire les risques du protectionnisme, de l'unilatéralisme, des blocs commerciaux restrictifs et des problèmes commerciaux bilatéraux.

Le Canada attache une grande importance au succès des Négociations commerciales multilatérales. J'espère que vous partagez mon point de vue. Je vous incite encore une fois à parler à vos collègues, à vos employés et aux membres de votre collectivité pour les aider à comprendre l'importance d'un marché mondial plus libre, plus stable, plus ouvert et plus prospère.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Michael H. Wilson